VÉRIFICATION · HISTORIQUE

MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE, À PROPOS DES FRAPPES NOCTURNES DES 13-14 NOVEMBRE 2025 · 14 NOV. 2025

« LES INSTALLATIONS ÉNERGÉTIQUES QUI ASSURENT LEUR FONCTIONNEMENT »

Le 14 novembre 2025, le ministère russe de la Défense a déclaré qu'« en réponse aux attaques terroristes de Kyiv », il avait frappé des installations de l'industrie de défense ukrainienne et « les installations énergétiques qui assurent leur fonctionnement ». Cette nuit-là, des drones et des missiles ont frappé 27 immeubles d'habitation à Kyiv, ainsi qu'un hôpital, une école et des conduites principales de chauffage. Sept personnes ont été tuées et au moins 36 blessées. Deux affirmations, le dossier et ce qu'elles concèdent.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2025

7

tués à Kyiv B

Administration militaire de la ville de Kyiv (T. Tkatchenko), 15 nov. 2025 (via Ukrinform)

36

blessés au moins, dont deux enfants âgés de 7 et 10 ans B

Maire V. Klitschko, 14 nov. 2025 (via Ukrinform) ; Administration militaire de la ville de Kyiv, 14–15 nov. 2025 (via Ukrainska Pravda)

27

immeubles d'habitation endommagés dans six districts de Kyiv B

Administration militaire de la ville de Kyiv, 14 nov. 2025 (via Ukrainska Pravda)

430 · 19

drones · missiles lancés sur l'Ukraine cette nuit-là ; 405 drones et 14 missiles abattus ou brouillés B

Armée de l'air ukrainienne, 14 nov. 2025 (via Interfax-Ukraine)

L'ESSENTIEL

La Russie n'a pas nommé les logements de Kyiv. Le ministère a énuméré des installations de l'industrie de défense et les installations énergétiques qui les alimentent. Aucune n'a été nommée dans ou à côté des 27 immeubles d'habitation, de l'hôpital ou de l'école endommagés.

Il a nommé l'énergie comme cible. En octobre 2026, la Commission d'enquête de l'ONU a conclu que les attaques de la Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine constituent le crime de guerre consistant à diriger des attaques contre des biens civils et le crime contre l'humanité constitué par d'autres actes inhumains (A/81/440).

« En réponse » désigne des représailles, non une justification. Le ministère a présenté la frappe comme des représailles. Les représailles contre les civils et les biens civils sont interdites (PA I, art. 51(6), 52(1)).

LES 2 AFFIRMATIONS

Ministère russe de la Défense · 14 nov. 2025	« [Frappes] contre des installations du complexe militaro-industriel et les installations énergétiques qui assurent leur fonctionnement. »	**Auto-incriminant : l'énergie nommée comme cible ; aucun objectif militaire nommé dans les logements touchés**
Ministère russe de la Défense · 14 nov. 2025	« En réponse aux attaques terroristes de Kyiv contre des biens civils sur le territoire russe. »	**Auto-incriminant : des représailles ne constituent pas un motif licite d'attaque**

CE QUE NOUS DEMANDONS

Membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale : citer la conclusion de la Commission d'enquête (A/81/440) chaque fois que la Russie qualifie de légitimes les frappes contre l'énergie · États : financer les réparations hivernales des réseaux de chauffage et d'électricité, fournir des intercepteurs de missiles balistiques et sanctionner les producteurs et fournisseurs de drones de type Shahed et de missiles Iskander et Kinjal · soutenir l'enquête sur la frappe contre Kyiv du 14 novembre 2025.

Sources : Ministère russe de la Défense via VZGLYAD, 14 nov. 2025 · Armée de l'air ukrainienne via Interfax-Ukraine, 14 nov. 2025 · Administration militaire de la ville de Kyiv via Ukrainska Pravda et Ukrinform, 14–15 nov. 2025 · Porte-parole de l'ONU, 14 nov. 2025 · Commission d'enquête de l'ONU, A/81/440, oct. 2026

VÉRIFICATION · HISTORIQUE
V1 · 5 NOV. 2026

page en ligne · journal des corrections

VÉRIFICATION · HISTORIQUE

LE CADRE ET LES INTERVENANTS

QUI L'A DIT, OÙ ET À QUI

Où chaque affirmation a été formulée, par qui, comment les autres participants ont répondu et ce que les déclarations ont passé sous silence.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2025

LE CONTEXTE ET LE DOSSIER

Contexte	Une attaque d'une nuit entière contre l'Ukraine, 13–14 nov. 2025, Kyiv étant la cible principale : 430 drones et 19 missiles selon le décompte de l'Armée de l'air
Où l'affirmation a été faite	Ministère russe de la Défense, Telegram, 14 nov. 2025, tel que publié par VZGLYAD et cité par Censor.NET

LES INTERVENANTS

Ministère russe de la Défense	Déclaration, 14 nov. 2025	A déclaré avoir mené une frappe massive au moyen d'« armes de haute précision à longue portée lancées depuis les airs, le sol et la mer », dont des missiles Kinjal, et de drones d'attaque « contre des installations du complexe militaro-industriel et les installations énergétiques qui assurent leur fonctionnement », « en réponse aux attaques terroristes de Kyiv contre des biens civils sur le territoire russe »

CE QU'ONT DIT LES AUTRES

Secrétaire général de l'ONU	Par la voix de son Porte-parole, a condamné les frappes et déclaré que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles violent le droit international humanitaire (14 nov. 2025).
Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour l'Ukraine	A condamné « la tendance persistante de préjudices massifs causés aux civils par ces frappes » (14 nov. 2025).
Commission d'enquête de l'ONU sur l'Ukraine	A conclu que les attaques de la Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine constituaient un crime de guerre et un crime contre l'humanité constitué par d'autres actes inhumains (A/81/440, oct. 2026).

CE QUE LES DÉCLARATIONS ONT PASSÉ SOUS SILENCE

- Que 27 immeubles d'habitation dans six districts de Kyiv ont été endommagés, ainsi qu'un hôpital et une école, et que sept personnes sont mortes.
- Que des conduites principales de chauffage ont été endommagées et qu'une partie du district de Desnianskyï a été privée de chauffage à l'entrée de l'hiver ; le Porte-parole de l'ONU a indiqué que certaines parties de Kyiv étaient privées de chauffage.

COMMENT LE RÉCIT CIRCULE

La déclaration a été relayée par les médias russes le 14 novembre 2025, dont VZGLYAD et RuNews24, sous des titres évoquant une « frappe de représailles », et citée le jour même dans la couverture ukrainienne. Elle ne mentionnait ni Kyiv ni les immeubles d'habitation touchés.

Sources : Ministère russe de la Défense via VZGLYAD, 14 nov. 2025 · Armée de l'air ukrainienne via Interfax-Ukraine, 14 nov. 2025 · Administration militaire de la ville de Kyiv via Ukrainska Pravda et Ukrinform, 14–15 nov. 2025 · Porte-parole de l'ONU, 14 nov. 2025 · Commission d'enquête de l'ONU, A/81/440, oct. 2026

VÉRIFICATION · HISTORIQUE LES AFFIRMATIONS, UNE PAR UNE

AFFIRMATION, DOSSIER, CONCESSION

Chaque affirmation telle que formulée, avec la date, le lieu et un lien ; le dossier auquel elle se heurte, avec le niveau des éléments de preuve ; et ce qu'elle concède. Les mots entre crochets sont ceux du Hub.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2025

AFFIRMATION 1 · MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE · 14 NOV. 2025

« [Frappes] contre des installations du complexe militaro-industriel et les installations énergétiques qui assurent leur fonctionnement. »

Déclaration du ministère russe de la Défense, 14 nov. 2025, via VZGLYAD (traduction du hub)
vz.ru/news/2025/11/14/1373777.html

AUTO-INCRIMINANT : L'ÉNERGIE NOMMÉE COMME CIBLE ; AUCUN OBJECTIF MILITAIRE NOMMÉ DANS LES LOGEMENTS TOUCHÉS

Preuves A B

À Kyiv, 27 immeubles d'habitation ont été endommagés dans six districts (Administration militaire de la ville de Kyiv, 14 nov. 2025) ; un hôpital, une école et des conduites principales de chauffage ont été endommagés et une partie du district de Desnianskyï a été privée de chauffage (Service d'urgence de l'État ; Administration militaire de la ville de Kyiv). 7 tués, au moins 36 blessés, dont deux enfants (Administration militaire de la ville de Kyiv, 15 nov. 2025). La Commission d'enquête de l'ONU a conclu que les attaques contre les infrastructures énergétiques constituaient un crime de guerre et un crime contre l'humanité (A/81/440, oct. 2026).

Ce que l'affirmation concède : Que le système énergétique était une cible délibérée — le comportement qu'une commission mandatée par l'ONU a qualifié de crime contre l'humanité.

AFFIRMATION 2 · MINISTÈRE RUSSE DE LA DÉFENSE · 14 NOV. 2025

« En réponse aux attaques terroristes de Kyiv contre des biens civils sur le territoire russe. »

Déclaration du ministère russe de la Défense, 14 nov. 2025, via VZGLYAD (traduction du hub) ; Censor.NET
vz.ru/news/2025/11/14/1373777.html

AUTO-INCRIMINANT : DES REPRÉSAILLES NE CONSTITUENT PAS UN MOTIF LICITE D'ATTAQUE

Preuves A

Les représailles contre les civils et les biens civils sont interdites (Protocole additionnel I, art. 51(6), 52(1)). Le ministère n'a nommé aucun avantage militaire qu'aurait offert une quelconque cible à Kyiv. Le Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU : « Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles violent le droit international humanitaire » (14 nov. 2025).

Ce que l'affirmation concède : Que la frappe a été choisie à titre de représailles, et non pour l'avantage militaire d'une cible précise.

Sources : Ministère russe de la Défense via VZGLYAD, 14 nov. 2025 · Armée de l'air ukrainienne via Interfax-Ukraine, 14 nov. 2025 · Administration militaire de la ville de Kyiv via Ukrainska Pravda et Ukrinform, 14–15 nov. 2025 · Porte-parole de l'ONU, 14 nov. 2025 · Commission d'enquête de l'ONU, A/81/440, oct. 2026

VÉRIFICATION · HISTORIQUE
V1 · 5 NOV. 2026

page en ligne · journal des corrections

VÉRIFICATION · HISTORIQUE LES FAITS, CÔTE À CÔTE

CE QUE DIT LA RUSSIE, CE QUE MONTRENT LES FAITS

Chaque ligne confronte une déclaration russe à la constatation d'un organe mandaté ou, à défaut, d'une enquête indépendante. Le niveau de chaque source est indiqué.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2025

LE CONSTAT

QUESTION	CE QUE DIT LA RUSSIE	CE QUE MONTRENT LES FAITS	SOURCE
Cibles	« Des installations du complexe militaro-industriel et les installations énergétiques qui assurent leur fonctionnement »	27 immeubles d'habitation dans six districts ; un hôpital, une école, des conduites principales de chauffage	Ministère russe de la Défense via VZGLYAD, 14 nov. 2025 (RU) ; Administration militaire de la ville de Kyiv, 14 nov. 2025 ; Service d'urgence de l'État (B)
Motif	« En réponse aux attaques terroristes de Kyiv contre des biens civils sur le territoire russe »	Les représailles contre les civils et les biens civils sont interdites	Ministère russe de la Défense via VZGLYAD (RU) ; PA I, art. 51(6), 52(1)
Victimes	Non mentionné	7 tués ; au moins 36 blessés, dont deux enfants âgés de 7 et 10 ans	Administration militaire de la ville de Kyiv, 14–15 nov. 2025 (B)
Armes	Armes « de haute précision à longue portée », missiles Kinjal, drones d'attaque	430 drones et 19 missiles : Kinjal, Zircon, Iskander-K/Kalibr, Iskander-M/KN-23	Armée de l'air ukrainienne, 14 nov. 2025 (B)
Position de l'ONU	—	Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles violent le droit international humanitaire ; les attaques contre l'énergie constituent un crime contre l'humanité	Porte-parole de l'ONU, 14 nov. 2025 ; Commission d'enquête, A/81/440, oct. 2026 (A)

POUR ÊTRE JUSTE

La déclaration du ministère couvrait l'ensemble des frappes de la nuit sur l'Ukraine ; le hub n'évalue pas les autres sites qu'elle a pu viser. Les conclusions portent sur Kyiv.

Selon l'Armée de l'air, la plupart des dégâts ont été causés par les débris de drones et de missiles abattus, avec également des impacts directs ; les débris sont tombés parce que les armes avaient été lancées. Le nombre de blessés est passé de 24 (tôt le 14 nov.) à 36 (15 nov.). Il n'existe pas de bilan des victimes vérifié par l'ONU pour cette frappe.

La déclaration russe est citée dans la traduction anglaise, par le hub, du texte publié par le ministère sur Telegram tel que reproduit par VZGLYAD ; les mots entre crochets sont ceux du hub.

Sources : Ministère russe de la Défense via VZGLYAD, 14 nov. 2025 · Armée de l'air ukrainienne via Interfax-Ukraine, 14 nov. 2025 · Administration militaire de la ville de Kyiv via Ukrainska Pravda et Ukrinform, 14–15 nov. 2025 · Porte-parole de l'ONU, 14 nov. 2025 · Commission d'enquête de l'ONU, A/81/440, oct. 2026

VÉRIFICATION · HISTORIQUE
V1 · 5 NOV. 2026

page en ligne · journal des corrections

VÉRIFICATION · HISTORIQUE LE DROIT, LES ÉLÉMENTS DE LANGAGE

ÉTABLI, TENDANCE, POSITION

Ce que les organes mandatés ont établi, ce que les faits révèlent comme tendance et ce qui relève d'une position — en les maintenant distincts. Viennent ensuite les éléments de langage et les questions à prévoir.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2025

LE DROIT

Établi (texte conventionnel) : les attaques doivent être strictement limitées aux objectifs militaires (Protocole additionnel I, art. 52(2)) ; les civils et les biens civils ne doivent pas être attaqués (art. 51(2), 52(1)) ; les représailles à leur encontre sont interdites (art. 51(6), 52(1)).

Établi (texte conventionnel) : les attaques sans discrimination sont interdites (PA I, art. 51(4)) ; en cas de doute, une maison ou un autre logement est présumé civil (art. 52(3)) ; toutes les précautions pratiquement possibles doivent être prises (art. 57).

Établi (constatation d'un organe mandaté par l'ONU) : Les attaques de la Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine constituent le crime de guerre consistant à diriger intentionnellement des attaques contre des biens civils et le crime contre l'humanité constitué par d'autres actes inhumains, commis en application d'une politique d'État (Commission d'enquête, A/81/440, oct. 2026) — une conclusion portant sur la campagne, non sur cette frappe.

Tendance : Le HCDH a recensé cinq attaques combinées de grande ampleur contre des installations énergétiques en novembre 2025 (12 déc. 2025) ; le Porte-parole de l'ONU a évoqué « la tendance persistante de préjudices massifs causés aux civils par de telles frappes pendant les mois froids de l'hiver » (14 nov. 2025).

Position : l'Office du Procureur général enquête sur la frappe en tant que crime de guerre (art. 438 du CPU). Déduction du hub : à tout le moins une attaque sans discrimination contre des quartiers résidentiels — dans l'attente d'une enquête.

LINES TO TAKE

1. « Moscou a dit avoir frappé des installations énergétiques. À Kyiv, le chauffage a été coupé et sept personnes sont mortes. »
2. « 27 immeubles d'habitation touchés. La Russie n'a nommé aucune cible dans aucun d'entre eux. »
3. « La Commission d'enquête de l'ONU qualifie ces attaques contre l'énergie de crime contre l'humanité. La Russie en a annoncé une. »

QUESTIONS-RÉPONSES

« Les installations énergétiques qui alimentent l'industrie de défense sont des cibles légitimes. »	La Commission d'enquête de l'ONU a conclu que les attaques de la Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine constituent un crime de guerre et un crime contre l'humanité, commis en application d'une politique d'État (A/81/440). À Kyiv, le dossier montre que des immeubles d'habitation et des conduites principales de chauffage ont été touchés.
« Les dégâts ont été causés par la défense aérienne ukrainienne. »	Selon l'Armée de l'air, la plupart des dégâts ont été causés par les débris de drones et de missiles russes abattus, avec également des impacts directs. Les armes étaient russes, et le propre ministère russe a revendiqué la frappe.
« C'était une réponse aux attaques ukrainiennes contre la Russie. »	Les représailles contre les civils et les biens civils sont interdites (PA I, art. 51(6), 52(1)). Quel que soit le mobile, les principes de distinction et de précaution s'appliquent à chaque frappe.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale : citer la conclusion de la Commission d'enquête (A/81/440) chaque fois que la Russie qualifie de légitimes les frappes contre l'énergie · États : financer les réparations hivernales des réseaux de chauffage et d'électricité, fournir des intercepteurs de missiles balistiques et sanctionner les producteurs et fournisseurs de drones de type Shahed et de missiles Iskander et Kinjal · soutenir l'enquête sur la frappe contre Kyiv du 14 novembre 2025.

Sources : Ministère russe de la Défense via VZGLYAD, 14 nov. 2025 · Armée de l'air ukrainienne via Interfax-Ukraine, 14 nov. 2025 · Administration militaire de la ville de Kyiv via Ukrainska Pravda et Ukrinform, 14–15 nov. 2025 · Porte-parole de l'ONU, 14 nov. 2025 · Commission d'enquête de l'ONU, A/81/440, oct. 2026

D'OÙ VIENT CHAQUE LIGNE

Toutes les sources ont été vérifiées le 21 octobre 2026. Les déclarations russes sont présentées comme la position examinée, et non comme des éléments de preuve.

UKRAINE EVIDENCE HUB
REGISTRE VÉRIFIÉ
NOV. 2025

SOURCES

VZGLYAD (ministère russe de la Défense)	Les forces armées russes ont mené une frappe massive de représailles contre les installations de l'industrie de défense ukrainienne (en russe), 14 nov. 2025 https://vz.ru/news/2025/11/14/1373777.html	RU
Censor.NET (ministère russe de la Défense)	Le ministère russe de la Défense a inventé un motif pour une frappe massive contre l'Ukraine, 14 nov. 2025 https://censor.net/en/news/3585052/the-russian-ministry-of-defence-has-invented-a-reason-for-a-massive-strike-on-ukraine	C
Interfax-Ukraine (Armée de l'air ukrainienne)	419 des 449 cibles ennemies abattues/neutralisées : impacts de missiles, 23 drones d'attaque enregistrés à 13 endroits – Armée de l'air, 14 nov. 2025 https://en.interfax.com.ua/news/general/1120538-amp.html	B
RBC-Ukraine (Armée de l'air ukrainienne)	Zircon, Kalibr et Kinjal : ce que la Russie a lancé dans la nuit, 14 nov. 2025 https://newsukraine.rbc.ua/news/zircons-kalibrs-and-kinzhals-what-russia-1763110894.html	B
Ukrainska Pravda (Administration militaire de la ville de Kyiv)	Six morts et 35 blessés dans une frappe russe sur Kyiv – photos, 14 nov. 2025 https://www.pravda.com.ua/eng/news/2025/11/14/8007250	B
Ukrainska Pravda (Administration militaire de la ville de Kyiv)	Le bilan de l'attaque russe sur Kyiv s'alourdit : une femme âgée meurt à l'hôpital, 15 nov. 2025 https://www.pravda.com.ua/eng/news/2025/11/15/8007416	B
Ukrinform (Administration militaire de la ville de Kyiv)	Le bilan de l'attaque russe à Kyiv s'élève à sept morts, 15 nov. 2025 https://www.ukrinform.net/amp/rubric-ato/4059026-death-toll-from-russian-attack-in-kyiv-climbs-to-seven.html	B
Censor.NET (Administration militaire de la ville de Kyiv, maire)	Attaque russe massive contre Kyiv dans la nuit du 14 novembre : victimes et dégâts considérables, 14 nov. 2025 https://censor.net/en/news/3584994/massive-russian-attack-on-kyiv-on-the-night-of-14-november-casualties-and-extensive-damage	B
Office du Procureur général de l'Ukraine	La Russie a de nouveau tué des civils : quatre morts et des dizaines de blessés, 14 nov. 2025 https://en.gp.gov.ua/en/posts/rf-znovu-vbila-mirnix-meskanciv-cetvero-zagiblix-i-desyatki-poranenix	B
UNifeed (Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU)	ONU / Frappes en Ukraine, 14 nov. 2025 https://media.un.org/unifeed/en/asset/d350/d3500720	A
APA (Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU)	Déclaration du Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU sur les frappes en Ukraine, 14 nov. 2025 (titre descriptif) https://en.apa.az/foreign-policy/un-secretary-general-condemns-missile-strike-on-azerbaijani-embassy-in-ukraine-483688	A
ONU Info (Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, UNICEF)	Ukraine : l'ONU condamne la dernière attaque meurtrière visant des civils à Kyiv, 14 nov. 2025 https://news.un.org/en/story/2025/11/1166367	A
Interfax-Ukraine (Commission d'enquête de l'ONU)	Commission d'enquête de l'ONU : les attaques russes contre les infrastructures énergétiques sont des crimes contre l'humanité, 26 oct. 2026 https://en.interfax.com.ua/news/general/1226289.html	A
UNN (Commission d'enquête de l'ONU)	L'ONU a reconnu les attaques de la Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, 27 oct. 2026 https://unn.ua/en/news/the-un-recognized-russias-attacks-on-ukraines-energy-infrastructure-as-war-crimes-and-crimes-against-humanity	A
UNN (HCDH/HRMMU)	226 civils tués en novembre — ONU, 12 déc. 2025 https://unn.ua/en/news/the-number-of-war-casualties-in-ukraine-increased-by-27percent-this-year-with-226-civilians-killed-in-november-un	A

MÉTHODE

Les affirmations sont tirées de la déclaration du ministère russe de la Défense du 14 nov. 2025 telle que publiée par VZGLYAD à partir de la chaîne Telegram du ministère, et citée par Censor.NET. Les traductions et les mots entre crochets sont ceux du hub.

Elles sont confrontées aux données de l'Armée de l'air ukrainienne, de l'Administration militaire de la ville de Kyiv, du Service d'urgence de l'État et du Procureur général (B), aux déclarations de l'ONU et de la Commission d'enquête (A), ainsi qu'aux textes conventionnels cités.

Aucune image des morts n'est utilisée. Les bilans des victimes sont donnés tels que communiqués, avec leurs dates ; lorsque les sources divergent, les deux sont indiqués.

Niveaux : **A** — organes mandatés par l'ONU, juridictions et organisations internationales (HCDH/HRMMU, Commission d'enquête, CPI, CEDH, AIEA, OSCE, OIAC, documents du Conseil de sécurité) ; **B** — organes officiels ukrainiens, avec la mention « selon l'Ukraine » ; **C** — enquêteurs et médias indépendants ; **RU** — déclarations officielles russes, la position examinée. Les niveaux ne sont jamais combinés dans un même chiffre.